

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

Consulat du Cameroun
à Marseille



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

Cameroon Consulate
in Marseille

N° /CCM/

Marseille, le

**LISTE DES PIECES A FOURNIR POUR L'AUTORISATION
TEMPORAIRE D'ENTREE D'UN ANIMAL**

(ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES)

- 1 demande manuscrite adressée à M. Le consul portant mention du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone du requérant ;
- 1 carnet de vaccinations à jour ;
- 1 attestation de non maladie, signée par le vétérinaire ;
- Le passeport de l'animal ;
- **125 euros** de frais de timbres fiscaux en espèces ou mandat cash à l'ordre du Consulat du Cameroun ;
- Le passeport muni du visa d'entrée au Cameroun du requérant (ou accompagné de la carte de résident délivrée au Cameroun).-/

Remarque importante : L'animal devra, dès son arrivée, être déclaré auprès des autorités sanitaires compétentes.